REZÉ INFORMATION

Bulletin d'activité municipale et locale

Octobre 1976

SPÉCIAL BILAN 1971 - 1976

Sommaire

Le Mot du Maire	pages 1 et 16
Finances communales	pages 2 - 3 - 4
Urbanisme Rezéen	pages 5 - 6
Les Affaires Sociales	pages 7 - 8
L'enseignement	pages 9 - 10
Rezé sur l'extérieur	pages 11
Les Sports	page 12
Les Offices Municipaux	pages 13 - 14

*

Directeur Gérant : A. PLANCHER

Office Municipal d'Information

Directeur de la Publication . J. FLOCH

FROGER Imp. - Chantonnay - ☎ (30) 31.30.42

LE MOT DU MAIRE

Dans un bulletin consacré au bilan de l'activité municipale au cours du mandat qui s'avance, vous pourrez vous étonner, à lire ce titre, que j'aborde un sujet unique, important certes, mais qui paraîtra peut-être à certains ne pas concerner la vie de tous les jours.

Mon propos n'est pas étroit.

Pour ce qui concerne la politique communale d'ensemble, vous avez été renseignés, au fil des éditions, sur l'étroite coopération des membres de l'équipe municipale. Le travail accompli a été le fruit d'efforts concertés et j'aurais mauvaise grâce, en vous en parlant, à priver chaque adjoint de l'agréable devoir de vous présenter, dans le domaine de ses attributions, qu'il a dynamisé, notre œuvre commune.

Souvent, je vous ai parlé de la place de REZÉ dans l'agglomération nantaise. Mêlée au même tissu continu, notre Ville a cependant gardé une personnalité, chaude aux cœurs rezéens, qui constitue l'élément essentiel du bonheur de vivre chez nous. Les échanges avec la grande Ville sont nombreux comme le sont aussi ceux avec les autres communes voisines. Et ces échanges pourraient être plus nombreux encore, plus fructueux pour l'économie non seulement de REZÉ, mais de tout un secteur de l'agglomération si, en face, on voulait bien, avec plus d'énergie, de détermination, rompre le rôle de frontière de la Loire.

C'est un domaine où nous avons conscience de défendre la seule thèse valable : **le Pont de Cheviré** *mérite l'urgence des urgences. Pourquoi faut-il que dans l'âpre combat que j'ai mené tant au Conseil Général qu'au Syndicat Intercommunal de la voirie rapide qui groupe les communes de l'agglomération les plus urbaines, j'aie rencontrée, ici cette indifférence, là, tout près, à portée de notre main largement ouverte, une hostilité déconcertante ?*

Que d'énergie il a fallu dépenser d'abord pour faire rejeter le péage, que chacun réprouve maintenant, ensuite pour faire passer ce projet d'ouvrage d'urgence verbale à l'urgence consciente que le chemin de la conviction est long et difficultueux.

Mais les urgences conscientes sont dangereuses en ce qu'elles mettent les responsables au pied du mur. Or, le financement d'un tel ouvrage aborderait une bonne part des responsabilités financières. Alors trois thèses sont avancées pour faire glisser le projet, du rang de l'urgence consciente à celui de l'urgence contestée :

– Par un jeu subtil de jugements comparés, on voudrait nous faire croire que d'autres réalisations présentent un caractère d'urgence au moins égal au Pont de Cheviré. A ce jeu sont habilement mêlés des raisons techniques et des mobiles financiers tant et si bien que, parce qu'il en coûterait moins cher, on n'hésite pas à substituer au principal ce qui ne peut être qu'un accessoire, comme le pont routier à proximité immédiate du pont de Pornic qui, pour soulager Pirmil – et si peu – réallègera les circulations internes ni de Nantes, ni de Rezé. Dans notre Commune, à l'axe de bouchonnement que constitue les rues Jean-Jaurès et Aristide Briand s'ajoutera un nouveau handicap entre la place des Martyrs de la Résistance et la rue Victor Hugo.

– On voudrait au surplus nous faire croire qu'il faut 5 années pour les études du Pont dont on pourrait s'étonner qu'après qu'on ait tant parlé de l'ouvrage, elles n'aient pas encore commencé.

– Enfin, il y a la séduisante idée du Pont-barrage-écluse, capable de réaliser une utile réserve d'eau. L'argument venait

Per 22 _ 1976

Dette de la Ville

En 1971, un journal de propagande électorale reprochait à la précédente municipalité d'avoir outrageusement endetté la Ville de REZÉ. Cette dette devait nous empêcher tout investissement, cette dette serait insupportable et conduirait quasiment à la faillite de nos finances, etc, etc...

Il semble bien que l'auteur de cet article n'avait pas mis son nez dans la comptabilité communale car il se serait rapidement aperçu qu'il faisait une grossière erreur dans son appréciation. Cela d'ailleurs a été confirmé dernièrement par une série d'articles qu'a publiés le journal Ouest-France, articles intitulés «la tirelire de Monsieur le Maire» et qui analysaient les finances de 11 communes de l'agglomération nantaise.

Il apparaît à la rubrique, l'endettement des communes, que REZÉ est la ville la mieux placée en ce qui concerne sa dette. En effet, notre ville ne consacre que 2,95 % de ses dépenses de fonctionnement pour payer les intérêts de sa dette.

A titre d'exemple, St-HERBLAIN en consacre 22,6 %, ORVAULT, 32 %. Cela est dû au fait que l'urbanisation de REZÉ est plus ancienne que ces deux communes et que, d'autre part, la politique conduite par les différentes municipalités a été, en ce qui concerne l'endettement, d'une prudente réserve. Il faut toutefois noter que, depuis 3 ans, l'urbanisation de REZÉ se poursuit à grands pas (l'importance de la subvention pour exonération de constructions neuves nous le confirme).

Cela se remarque aussi par l'annuité d'emprunt que REZÉ doit rembourser et, lorsqu'on divise le montant de cette annuité par le nombre d'habitants, on arrive au chiffre de 127,17 F par rezéen, alors que NANTES, par exemple, arrive à 247,48 F, CARQUEFOU à 173 F. Cette politique de faible endettement a été voulue par les élus rezéens car ils savaient que pour rembourser la dette municipale ils ne pourraient faire appel qu'aux impôts locaux et que, malgré les besoins d'investissement, il fallait être prudent pour ne pas surcharger nos concitoyens et bloquer, par là, la possibilité de conduire d'une façon réaliste les investissements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des rezéens.

REMARQUE IMPORTANTE.

Il faut, toutefois, noter que si la ville de REZÉ a eu une politique d'endettement restreinte, le coût des emprunts a considérablement augmenté.

C'est ainsi qu'en 1971, les 1er janvier de l'année, REZÉ avait 19.300.179 F de dette et payait, pour rembourser cette dette, 937.997 F d'intérêt. Cette somme représente 36 % de la charge totale annuelle de notre dette. En 1976, REZÉ payait 3.898.823 F de charge totale de sa dette, mais 53 % de cette somme étaient consacrés à rembourser les intérêts.

Cette augmentation est dûe à ce que les communes ne peuvent emprunter à très long terme (plus de 20 ans) et à faible taux d'intérêt (moins de 4 %) comme cela était encore le cas dans les années 60. Elles sont obligées d'emprunter à moyen terme, en règle générale 15 ans, à un taux d'intérêt atteignant actuellement plus de 10 %. Cela fait certainement l'affaire des financiers qui nous gouvernent, mais cela n'arrage pas le contribuable.

Et c'est encore une des revendications essentielles des communes de France en matière de finances locales, à savoir des emprunts à taux minorés et de durée plus longue.

Des impôts, Pourquoi ?

Tout le monde trouve pénible le fait d'avoir à payer des impôts, mais pourtant chacun en appréhende la nécessité.

En fait, si une collectivité veut réellement réaliser, il lui faut de l'argent et cet argent elle ne peut le prendre ou le demander qu'à ceux qui la compose.

Les impôts sont donc une nécessité, mais le plus difficile pour ceux qui gèrent les affaires publiques est de faire payer à chacun sa juste quote-part.

C'est pour cela que nous, Municipalité de Rezé, nous regrettons vivement que les impôts locaux soient basés uniquement, tout du moins en ce qui concerne la taxe d'habitation, sur la nature et la qualité du logement occupé par un contribuable sans tenir compte de ses revenus personnels.

Il y a là une sorte d'injustice qu'il faudra bien qu'un jour ou l'autre que la loi corrige.

QUI PAYE QUOI ?

STADE MUNICIPAL "LÉO LAGRANGE"
PISCINE de REZÉ
LE FINANCEMENT

NATURE	MONTANT	%	OBSERVATIONS
SUBVENTION	564 400 246 000	44,7	accordée escomptée
EMPRUNTS	564 400	31,2	15 ans à 8,75 %
AUTOFINANCEMENT	436 569	24,1	équivalent à 41801 centimes (valeur 1971)
TOTAL	1 811 369	100	

PART PAYÉE PAR LES REZÉENS
(DONT 304 000F DE T.VA) = 55,3%

Évolution de la dette de la Ville

ANNÉES	1971	1972	1973	1974	1975	1976
MONTANT DE LA DETTE au 1/1	19.300.179	17.868.144	21.254.919	22.254.552	22.073.280	27.371.080
REMBOURSEMENT DU CAPITAL (1)	1.660.665	1.834.293	1.025.807	1.184.344	1.544.495	1.845.614
CHARGES d'INTÉRET (2)	937.997	925.081	1.149.537	1.271.480	1.348.775	2.053.209
CHARGES TOTALE DE LA DETTE (1) + (2)	2.598.662	2.759.374	2.175.344	2.455.824	2.893.270	3.898.823
PART des INTÉRETS DANS les CHARGES TOTALES	36 %	34 %	53 %	52 %	47 %	53 %

C'est ainsi qu'en 1975, le remboursement de la dette représente 12,5 % du budget de fonctionnement ou 5,4 % du budget total, ce qui montre bien la faiblesse de l'endettement collectif des Rezéens.

Articles préparés par Jacques FLOCH, Conseiller Général, 1er Adjoint au Maire.

Les Recettes de la commune

Certains de nos concitoyens sont persuadés que l'essentiel des recettes de la Commune provient des impôts locaux et particulièrement de la taxe d'habitation parce qu'elle les sollicite directement.

Le tableau ci-dessous vous montrera la variété des recettes d'une commune comme REZÉ et que malgré son importance : 5.000.000 F en 1975 et 1976 (500 millions d'anciens francs), cet impôt ne représente que 9 % de la recette totale.

RECETTES DE L'ANNÉE 1975	MONTANT	IMPORTANCE
Report 1974	9.280.540	16,8 %
IMPOTS LOCAUX : (14.166.154) — Taxe d'habitation — Patente — Impôt foncier	5.000.000 7.000.000 2.166.154	9,0 % 12,7 % 3,9 %
Versements représentatifs de la taxe sur les salaires (V.R.T.S.)	8.781.296	15,9 %
Subvention pour exonération de construction neuve	2.583.430	4,7 %
Subventions diverses	2.617.125	4,7 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	900.000	1,6 %
Taxe Locale d'Équipement	773.940	1,4 %
Taxes Diverses	642.899	1,2 %
Produit de vente de terrains (Zone Industrielle et Trois Moulins)	6.667.080	12,1 %
Recettes diverses (revenus du patrimoine, prestation de service)	2.162.388	3,9 %
Emprunts effectués et affectés aux dépenses 1975	6.693.656	12,1 %

Ces recettes ont laissé un solde disponible de 1.426.506 F qui sera utilisé en 1976.

QUELQUES EXPLICATIONS :

— Report 1974 :

Ce sont les dépenses engagées en 1974 et payées en 1975 (chantiers non terminés, fournisseurs n'ayant pas envoyé leurs factures, etc...). La Ville n'entreprenant **aucun** travail ou n'effectuant aucun achat sans avoir l'argent en caisse avait donc de disponible les fonds nécessaires pour payer ses dettes.

— Versements représentatifs de la taxe sur les salaires (V.R.T.S.) :

La Loi du 6 janvier 1966 a supprimé la taxe locale que percevaient les Communes, cette suppression a rendu nécessaire l'octroi aux Communes d'une ressource de remplacement. C'est ainsi que 85 % de la taxe sur les salaires payés par les employeurs furent attribués aux collectivités locales.

Mais en 1968, la taxe sur les salaires fut elle-même profondément modifiée et désormais la recette distribuée aux collectivités locales provient du budget de l'État mais rien n'a été changé quant aux mécanismes de répartition.

Le versement représentatif de la taxe sur les salaires (V.R.T.S.) est réparti en trois masses :

. 1 - Le fond d'action locale est pour 1975 : **527.739 F**
. 2 - L'attribution de garantie est pour 1975 : **3.736.867 F**
. 3 - L'attribution en fonction de l'effort fiscal est pour 1975 : **4.526.590 F**

Soit au total du V.R.T.S. : **8.781.296 F.**

Si au lieu de 85 %, il était attribué, comme nous le demandons 100 % du versement, REZÉ aurait 10.098.490 F, soit 1.317.194 F, en recettes supplémentaires.

— Subvention pour exonération de construction neuve :

Les constructions neuves depuis la fin de la guerre ne sont pas imposées en matière de taxe foncière aussi les communes perçoivent une subvention pour compenser «le manque à gagner».

— Subvention diverses :

Ce sont principalement les subventions que verse l'État pour les investissements, on remarquera l'extrême faiblesse par rapport aux recettes globales.

Ce que veulent les communes en matière de Finances Locales

Au début de l'année 1976, nous avions fait parvenir à tous les Rezéens un document qui s'intitulait *« Les Communes en crise ... où va votre argent ? »*. Ce document, publié par l'Association des Maires des grandes villes de France a pour grand mérite d'expliquer, d'une manière très simple les difficultés des Communes.

Nombreux sont ceux d'entre vous qui nous ont fait part de leur satisfaction d'y voir un peu plus clair dans un domaine qui semblait être réservé à des spécialistes. Mais, nombreux aussi ceux qui se sont étonnés de voir comme signataires du document des Ministres actuels ou passés qui, dans le cadre de leurs possibilités, auraient pu et auraient dû modifier la situation scandaleuse faite aux Communes.

Par exemple, en suivant tout simplement les recommandations faites par les différentes Associations d'élus locaux qui demandent, entre autres :

— une juste répartition des charges entre les Communes, les autres Collectivités Locales et l'État ;

— le remboursement de la T.V.A. payée par les communes pour leurs travaux d'équipement ;

— des emprunts à taux minorés et de durée plus longue ;

— des impôts locaux plus justes et plus modernes ;

— le versement à 100 % de la «taxe sur les salaires» (actuellement, l'État «garde» 15 %) ;

— la mise en place de subventions d'équipement et la revalorisation systématique des subventions en fonction du coût de la vie et du coût de la construction.

Autant de moyens qui pourraient mieux faire vivre les Communes de France.

— La prise en chage par l'État de l'intégralité des dépenses qui lui incombent normalement : enseignement secondaire, police, voirie nationale.

Car, comme beaucoup d'élus municipaux, ceux de REZÉ refusent le dilemme qui consiste à réduire les investissements indispensables à l'amélioration du cadre de vie des Rezéens ou de se transformer en collecteurs d'impôts pour l'État par l'intermédiaire, entre autre, de la T.V.A. qu'ils payent sur ces investissements.

Seul un changement radical de politique pourra véritablement nous conduire à ce que les communes de France puissent vivre.

Importance du Budget Communal

Depuis 1971, le budget de REZÉ grandit et sa progression est telle qu'elle donne lieu à de sérieux contrôles de la Cour des Comptes.

Celle-ci nous a toujours accordé son quitus, c'est-à-dire sa confiance, c'est un gage de sérieux et de satisfaction auquel les élus rezéens sont sensibles.

Mais il faut que les Rezéens connaissent l'importance de leur budget pour qu'ils se rendent compte des difficultés qu'il pose.

Pour mieux définir le budget, on le divise en deux parties :

1 — Les dépenses de fonctionnement : par exemple les charges en personnel, l'entretien des bâtiments communaux, le fonctionnement des écoles, des équipements sociaux, sportifs, etc...

2 — Les dépenses d'investissements qui, comme leur nom l'indique, concernent tous les travaux entrepris, tous les achats de biens immobiliers, toutes les constructions neuves effectuées par la Commune.

Les comptes tels qu'ils résultent des documents budgétaires montrent que le budget de REZÉ a évolué à grands pas.

ANNÉE		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	DÉPENSES TOTALES
1971	SOMME	12.050.407 F	10.976.017 F	23.026.424 F
	%	*100,0 %*	*100,0 %*	*100,0 %*
1972	SOMME	10.394.194 F	11.350.780 F	21.744.974 F
	%	*86,3 %*	*103,4 %*	*94,4 %*
1973	SOMME	13.056.298 F	10.808.942 F	23.865.240 F
	%	*108,4 %*	*98,5 %*	*103,6 %*
1974	SOMME	16.998.404 F	19.575.211 F	36.573.615 F
	%	*141,1 %*	*178,3 %*	*158,8 %*
1975	SOMME	23.092.712 F	30.749.290 F	53.842.002 F
	%	*191,6 %*	*280,2 %*	*233,8 %*

Ainsi, en cinq ans, le budget de la ville de REZÉ s'est multiplié par 2,34 cela est énorme puisque dans le même temps, la population est passée de 35.617 habitants à 37.000 habitants.

Mais il faut tenir compte de l'inflation c'est-à-dire de la valeur réelle de la monnaie.

— A titre d'exemple, ce que vous pouviez acheter 1 F en 1971, il vous fallait débourser pour acheter le même produit 1,45 F en 1975 et 1,61 F en 1976.

— Ce qui revient à dire que le budget de la Commune en 1975, si la monnaie avait eu une valeur stable, aurait été de 36.878.083 F soit une progression réelle de plus de 60 % ce qui évidemment réduit nos prétentions à une plus juste réalité, mais donne malheureusement une piètre idée de la valeur de notre franc et ne doit pas remplir de fierté nos gouvernants, particulièrement les Ministres des Finances qui se sont succédés depuis 1971 (à propos, qui était Ministre des Finances, entre 1971 et 1974 ?)

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	Prix	Prix	Augmentation
un tuyau de 200 mm de diamètre pour le tout-à-l'égoût	20.000	25.000	+ 25 %
un tuyau de 1.200 mm de diamètre pour l'eau pluviale	92.000	108.000	+ 17 %
une canalisation amenant l'eau potable, d'un diamètre de 150 mm	12.000	15.000	+ 25 %
l'aménagement de trottoir y compris le busage latéral et bordure	36.000	47.000	+ 31 %
la construction d'une voie de 10 m de largeur	95.000	115.000	+ 21 %
l'aménagement d'un carrefour à feux	300.000	400.000	+ 33 %
l'installation d'un lampadaire	3.000	4.000	+ 33 %

Croire et Agir

« La Ville est un outil de travail. Les Villes ne remplissent plus normalement cette fonction. Elles sont inefficaces : elles usent le corps, elles contre-carrent l'esprit. Le désordre qui s'y multiplie est offensant : leur déchéance blesse notre amour-propre et froisse notre dignité. Elles ne sont pas dignes de l'époque : elles ne sont plus dignes de nous...

« Une Ville, c'est la mainmise sur la nature. C'est une action humaine contre la nature, un organisme humain de protection et de travail. C'est une création.

« La poésie est un acte humain — rapports concertés entre les images imperceptibles. La poésie de la nature n'est plus exactement qu'une construction de l'esprit. La Ville est une image puissante qui actionne notre esprit. Pourquoi la ville ne serait-elle pas, aujourd'hui encore, une source de poésie ?... »

C'est en 1924 que LE CORBUSIER écrivit ces lignes. On ne parlait pas beaucoup d'urbanisme à cette époque. Un homme, lui, osait en parler, opposant à la mauvaise foi ou à la mauvaise volonté sa généreuse et ardente certitude qu'une solution est toujours possible. Le désordre qui s'installait dans ce domaine l'exspérait. On ne peut s'empêcher de penser, le recul aidant, à la profondeur de sa philosophie et de reconnaître le bien fondé de ce cri d'alarme.

La cupidité et la recherche du profit, la vulgarité et le mauvais goût, l'incohérence et d'indifférence ont depuis des années modelé et défiguré l'aspect des villes, leur extension s'est faite d'une façon désordonnée et anarchique, à tel point que l'homme ne pouvait plus s'y reconnaître.

« Entre croire et ne pas croire, il vaut mieux croire. Entre agir et se dissoudre, il vaut mieux agir...» disait encore LE CORBUSIER.

C'est cette attitude que nous nous sommes attachés à poursuivre, à notre modeste échelon local, fiers d'être les citoyens d'une ville qui accueillit jadis ce précurseur de l'urbanisme moderne. Essayer de maîtriser l'urbanisme de notre cité en limitant les aspects négatifs que toute extension recèle, accentuer l'action municipale dans les différents domaines qui pouvaient paraître jusqu'alors non essentiels : loisirs, détente, culture, transports, sécurité, etc... Tels sont les traits dominants de notre actuelle politique en matière d'urbanisme.

O certes, des aspects négatifs, il en subsiste encore ! On n'efface pas aussi facilement ce qui s'est accumulé au cours de décennies, pas plus qu'il n'est aisé de surmonter les obstacles dressés par une tutelle administrative rétrograde et tâtillonne.

Mais des progrès fondamentaux ont été réalisés. En agissant avec et pour les habitants de notre Cité.

Le bilan, mieux que l'austérité des chiffres le découvre, pour peu qu'on veuille objectivement voir REZÉ tel qu'il devient, est là sous nos yeux.

HABITAT :

L'urbanisation s'est poursuivie mais de façon plus raisonnable. La progression annuelle qui était de 900 à 1.000 habitants supplémentaires n'est plus que de 500 à 600.

En dehors des opérations d'un caractère exclusivement pavillonnaire dues à l'initiative privée, l'opération la plus marquante (réalisée par la S.E.M.I. de REZÉ) est celle des Trois Moulins.

L'effort doit porter maintenant sur la réalisation de lotissements communaux d'une part et sur la construction de petites unités locatives en collaboration avec les Offices H.L.M. d'autre part.

Des réalisations de cet ordre pourraient voir le jour dans les mois qui viennent.

RÉSERVE FONCIERE :

Différents projets de Z.A.D. (Zones d'Aménagement Différé) s'inscrivant dans le plan d'Occupation des Sols sont en cours d'étude et devraient permettre à notre ville d'envisager son extension future avec sagesse et harmonie, permettant ainsi de concrétiser les options politiques précises définies lors de la mise en place de l'Équipe Municipale en 1971.

RÉSERVE ET DÉTENTE :

L'essentiel de notre effort a porté sur l'acquisition des terrains des bords de Sèvre. La Ville de REZÉ est aujourd'hui propriétaire de 6 ha en cours d'aménagement.

Espaces verts, lieux de rencontre, base de plein air et de loisirs, parcs boisés s'y côtoieront, améliorant ainsi très sensiblement nos conditions d'accueil dans un cadre agréable et reposant.

Dans le cadre de l'élaboration du P.O.S., de vastes secteurs ont été réservés qui permettront à la population de mieux vivre.

Documents préparés par Joseph VINCE,

Adjoint à l'Urbanisme.

Urbanisme Rezéen

VOIRIE :

En six ans, 200.000 m2 de voies (soit près de 40 km linéaires) auront été goudronnés, quelque 20 kilomètres de bordures de trottoirs ont été posés. A ces travaux confiés à l'entreprise il convient d'ajouter les interventions multiples et directes du service municipal de la voirie.

L'effort sera poursuivi dans ce sens tant en zone urbaine qu'en zone rurale où de nombreux et judicieux aménagements ont été effectués récemment (le Chatelier - l'Auffrère - la Jaguère). De nouveaux carrefours, rendus dangereux par l'accroissement de circulation, ont été aménagés, parfois dotés de feux tri-chromes.

Avant

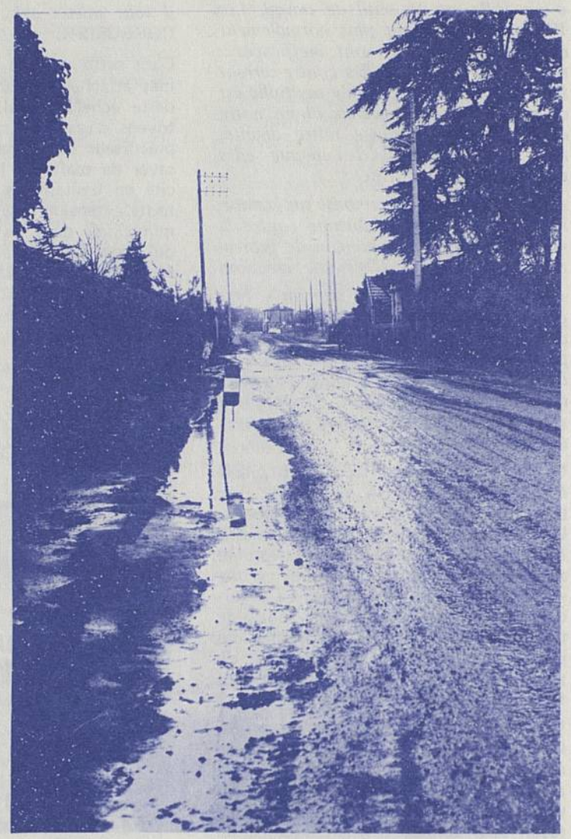

Après

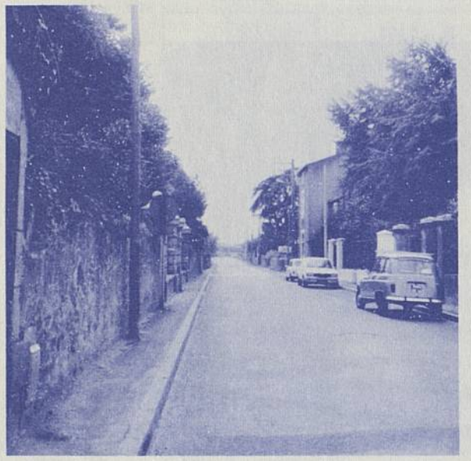

ASSAINISSEMENT :

C'est sans aucun doute dans ce domaine qu'un effort sans précédent a permis les réalisations, sinon les plus spectaculaires, mais les plus considérables.

Outre la station d'Épuration Intercommunale de Trentemoult (ouvrage ultra moderne dû en grande partie à l'initiative de la commune de REZÉ qui, tout en permettant l'utilisation rationnelle des déchets contribue efficacement à la dépollution des eaux de la Loire), les programmes annuels d'assainissement ont vu leur volume très sensiblement augmentés. Malgré la carence de l'État en matière de subventions, rendant bien dérisoires les beaux discours ministériels sur la protection de l'Environnement, l'essentiel aura été supporté par le budget communal.

Les travaux d'assainissement depuis 1971 s'élèvent à 5.657.881,80 F outre le charge financière incombant à la Ville pour la Station d'Épuration.

Ville de ARCHIVES REZÉ

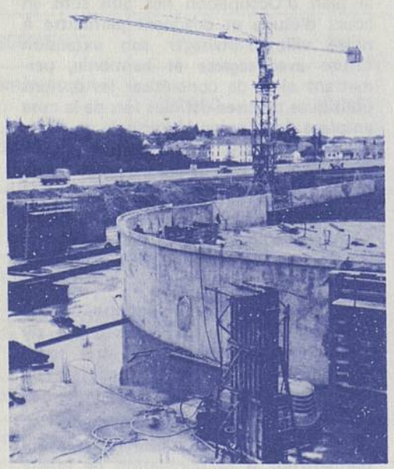

Les subventions pour les recettes d'assainissement, depuis 1971, s'élèvent à 1.025.388,00 F.

* * *

Ainsi se sont conrétisés un certain nombre d'options prises en 1971.

Je ne nierai pas que beaucoup reste à faire. Prétendre le contraire relèverait de l'utopie. Mais le mouvement est donné, le REZÉ de demain se profile. Ce n'est pas l'œuvre commune de tous ceux qui de près ou de loin, par la truchement des commissions extra-municipales ou par celui des réunions de quartier, par l'appui qu'ils ont donné à leurs élus ou par les suggestions qu'ils ont émises, auront contribué d'une façon aussi originale qu'efficace à construire l'avenir d'une Cité. Parce qu'ils y **croyaient** ! Et parce qu'ils **ont agi** en conséquence, sans se soucier des esprits chagrins qui ont la grande excuse de ne plus comprendre, encore moins de s'intéresser aux grands problèmes de notre temps.

Affaires Sociales

Les Réalisations à Caractère Social

L'action sociale a été, pendant ces six années de notre mandat, une des préoccupations permanentes de notre équipe municipale. Les équipements collectifs, que nous avons réalisés ou qui sont en voie de réalisation, ont pour but de mieux servir ceux qui, dans notre société déshumanisée, sont les plus touchés. Notre action permet de rétablir plus de justice en faveur des plus délaissés et des plus modestes.

Pour ma part, je me suis efforceé, pendant ces six années passées à la tête des Affaires Sociales de la Ville de REZÉ, de réaliser deux objectifs prioritaires :

— proposer les équipements sociaux indispensables à une ville de 40.000 habitants. Améliorer les conditions d'accueil de tous nos services sociaux en les adaptant et en les décentralisant ;

— créer et animer les cellules de dialogue et de participation avec le plus grand nombre de nos concitoyens directement intéressés à la gestion municipale.

Centre Médical de Soins

LA CARTERIE

Les locaux ont été aménagés pour un meilleur accueil des malades.

CENTRES DE QUARTIERS

Nous avons décentralisé notre centre de soins pour le mettre encore mieux au service de tous.

— **à Trentemoult** : ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 9 h 30

— **aux Trois Moulins** (avenue des Gâts) : ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 10 h 15

— bientôt **au Centre Social** (Château de REZÉ), une permanence de soins fonctionnera chaque jour.

Dans tous ces centres une infirmière qualifiée assure les soins demandés.

LES SOINS A DOMICILE

Ils sont assurés 24 h sur 24.

Ce service médical connaît une progression particulière. Quelques chiffres le montrent :

	1969	1975
Soins à domicile	22.102	44.372
Centre de La Carterie	9.515	18.630
Centres de quartiers	0	2.340
TOTAL	31.617	65.342
Nombre d'infirmières	6	12

Service Municipal d'Aides-Ménagères à domicile

La création de ce service municipal pour les anciens de notre ville permet à ceux qui, malades ou non valides, ne peuvent s'occuper des travaux ménagers, de faire appel à une aide ménagère afin de ne pas être déraciné de leur logis et de poursuivre leur vie dans leur cadre préféré.

Les demandes sont reçues au centre social, allée de Provence.

Centres Sociaux

CENTRE SOCIAL - CHATEAU de REZÉ

L'agrandissement du centre social du Château de REZÉ va permettre d'améliorer l'accueil et le fonctionnement des services sociaux importants tels que l'aide sociale, l'aide aux personnes privées d'emploi, le service d'aide ménagère à domicile, les permanences d'association, ainsi que l'ouverture d'une permanence de soins de piqûres et l'extension de la bibliothèque municipale avec deux salles de réunions.

CENTRE SOCIAL - TROIS MOULINS

L'existence d'un seul centre social était insuffisant pour REZÉ, nous avons décidé la construction prochaine aux Trois Moulins d'un second centre social qui abritera les services sociaux de la Ville et ceux de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (P.M.I.), une permanence municipale de soins et piqûres, des locaux pour les Associations, les anciens et les enfants de ce secteur.

Pour l'Enfance handicapée

UN INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF

L'École du Parc, que nous avons réalisée pour les jeunes handicapés de 3 à 10 ans, a ouvert ses portes le 1er février 1974. Nous avons voulu apporter notre contribution à l'action tenace menée par les associations d'handicapés.

Cette réalisation permet aux jeunes enfants handicapés de bénéficier d'une éducation, de soins, d'une formation tout en sauvagardant les liens affectifs qui unissent chaque enfant à sa famille.

Mais notre initiative se limite en nombre à 24 enfants et à l'âge aux seuls enfants de 3 à 10 ans. Or certains enfants atteignant la dixième année doivent être rendus à leurs familles, et ceci compromet gravement l'acquis reçu de ces jeunes enfants.

C'est pourquoi une suite à l'École du Parc doit être réalisée rapidement. Notre initiative ayant intéressé certaines communes voisines : Vertou, St-Sébastien, Bouguenais et La Montagne, se joignaient à nous, et constituant un Syndicat Intercommunal, les élus municipaux de ces communes projetaient immédiatement la réalisation d'un établissement pouvant accueillir les jeunes handicapés de 10 à 18 ans.

Des CLASSES pour les JEUNES DÉFICIENTS SENSORIELS

Un secon projet de ce syndicat intercommunal va voir le jour à la rentrée scolaire 1976-1977. Il consiste à mettre en place à l'école publique de Rezé-Bourg deux classes pour enfants mal-entendant ou mal-voyant.

Ainsi, plutôt que de réaliser des établissements spécialisés qui introduisent une certaine ségrégation, l'ouverture de ces classes permet aux enfants victimes de ces handicaps de s'intégrer normalement à l'ensemble des scolaires.

Dans ce domaine, il reste beaucoup à faire, mais notre effort devra être poursuivi et notre exemple suivi.

Articles préparés par André COUTANT, Adjoint aux affaires sociales.

Les Personnes dites "du 3ème Age"

Comme je l'annonçais en janvier 1972 dans notre petit bulletin municipal, des clubs de quartiers devaient être ouverts afin de permettre aux Anciens de notre cité de se retrouver et de participer à la vie de notre commune.

Bientôt nous allons ouvrir à Trentemoult notre troisième club qui, j'en suis persuadé, aura autant de succès que ses deux aînés « La Carterie » et « Ragon ».

Le nombre des participants aux clubs est tel que nous avons dû agrandir le foyer de la Carterie.

UN SERVICE MUNICIPAL des PERSONNES AGÉES.

Notre tâche en faveur des personnes âgées n'est pas terminée pour autant.

Nous voulons au contraire nous associer encore plus à l'ensemble des Associations d'anciens pour, ensemble, rechercher les meilleurs moyens de développer l'action en faveur des personnes âgées de REZÉ.

C'est pourquoi, nous venons de mettre en place « l'Office Municipal des Personnes Agées » à Rezé.

Cet objectif aura pour objectifs :
- d'assurer la liaison sans se substituer à leurs attributions propres, entre les organismes, les Associations, les Résidences d'Anciens, les Clubs et toutes les personnes qui orientent leur action sociale et culturelle vers les personnes âgées ;
- de rechercher les moyens propres à développer l'action en faveur des personnes âgées ;
- de soumettre à la Municipalité, soit à la demande de cette dernière, soit de sa propre initiative, toutes propositions utiles concernant l'amélioration des conditions de vie des anciens de la commune, par la création de services ou d'équipements collectifs.

Pour les Jeunes Rezéens

L'aide municipale dans ce domaine est importante. Mis en place en 1972, l'Office Municipal des Centres de Loisirs Éducatifs pour l'enfance de la Ville de REZÉ a réalisé un programme ambitieux dont je vous rappelle les principales réalisations.

La mise en place des Centres de Loisirs par tranche d'âge permet d'adapter les activités éducatives selon les enfants.

POUR LES VACANCES DE FÉVRIER

Un camp de neige intéressant les enfants de 13 à 16 ans séjourne à Verchaix, en Haute-savoie.

Les jeunes s'initient au ski et font connaissance avec le milieu montagnard.

POUR LES VACANCES DE PAQUES

Trois centres sont ouverts à la journée, par âge :
- La Robinière pour les 4 – 8 ans
- Brains pour les 8 – 12 ans
- La Vignauderie pour les 12 – 14 ans

Deux centres sont ouverts à la demi-journée :
- La Noëlle et La Gagnerie pour 6 – 12 ans.

POUR LES MERCREDIS ET LES PETITES VACANCES

Les centres de quartier suivants sont ouverts :
– La Noëlle, La Houssais-Gagnerie, La Robinière.

UN CLUB DE MONITEURS fonctionne chaque mercredi de 18 h 00 à 20 h 00, au local du Landreau. Il regroupe tous les jeunes qui animent et encadrent les centres de loisirs de REZÉ au cours de l'année.

POUR LES VACANCES D'ÉTÉ

Pas moins de 8 centres de vacances fonctionnent :
- pour les enfants de 4 à 6 ans : à la Houssais, La Gagnerie
- pour les enfants de 6 à 9 ans : à la Robinière, dans un splendide centre conçu et réalisé en 1975 dans un cadre de verdure et à proximité d'un vaste bois, champ de prédilection des enfants
- pour les enfants de 9 à 12 ans : à Brains et Pont-St-Martin
- pour les enfants de 12 à 14 ans : à la Vignauderie, propriété communale acquise en 1975
- pour les pré-adolescents 14 – 16 ans : à Verchaix en Haute-Savoie et en camp itinérant dans la région
- et enfin la colonie La Pinelais pour les enfants de 6 à 14 ans.

En 1970, le nombre de journées enfants était de 11.500
En 1972, le nombre de journées enfants est passé à 21.448
pour atteindre, en 1976, ... 35.950
soit 67 % d'augmentation.

A toutes ces réalisations, il convient d'associer très largement tous ceux qui ont collaboré très étroitement au sein des offices municipaux, des conseils d'administration, des clubs, des commissions extra-municipales, comité de gestion et qui, par leur compétence, leur dévouement, leur dynamisme ont facilité grandement la tâche des élus municipaux.

Les objectifs fixés en 1971 ont été largement dépassés et ce bilan se passe de commentaire.

A tous ceux qui m'ont apporté leur collaboration, j'adresse mes sincères remerciements et je leur demande de poursuivre leur action et de continuer à soutenir ceux qui demain assumeront les responsabilités de la gestion municipale.

Des Restaurants Scolaires

Gérés par la Caisses des Écoles, association permettant la participation de la Municipalité, des enseignants, des Parents d'élèves, du personnel, les restaurants d'enfants connaissent un succès certain.

La politique municipale, dans ce domaine, a permis en 6 ans de réaliser des installations modernes, d'équiper encore mieux les cuisines et les restaurants et d'améliorer le fonctionnement du service.

Les restaurants scolaires sont toujours mieux appréciés et le nombre de repas servis croît chaque année :
- en 1972 . . . . . 79.960
- en 1973 . . . . . 85.850
- en 1975 . . . . . 116.253

pour un effectif de 855 enfants et 7 restaurants.

Le rayonnement des restaurants d'enfants a dépassé largement les limites de REZÉ et c'est avec fierté que nous recevons des représentants de certaines villes venus visiter nos installations et se documenter sur leur fonctionnement et leur gestion. C'est un hommage auquel nous sommes sensibles et qui nous encourage à poursuivre l'extension de ce service municipal.

Articles préparés par André COUTANT, Adjoint aux affaires sociales.

Enseignement

Notre Ville a ceci de particulier dans le contexte national qu'elle est une Ville jeune, près de 40 % de sa population actuelle a moins de vingt ans, et ce fait, même s'il n'avait pas été que le seul nous oblige donc à un effort particulier en faveur de l'enfance donc pour notre équipement scolaire.

Généralement, quand on parle de l'école, on pense d'abord et avant tout à une institution chargée d'organiser l'enseignement, voire l'éducation. On imagine alors un maître, des élèves, des leçons et des devoirs. L'école, c'est sûrement cela mais ceci relève surtout du domaine de la pédagogie donc du Corps enseignant et du Ministre responsable ; cependant, il existe un autre domaine où la Commune a des devoirs et des responsabilités : c'est celui de l'École-Maison, véritable cadre de vie de l'enfant.

L'importance de ce deuxième domaine où la Ville est partie prenante, peut quelquefois échapper ; il faut pourtant bien penser que pendant des années, l'enfant passe à l'école au moins vingt-sept heures par semaine. On conviendra donc l'importance de la MAISON–ÉCOLE, et par là même, du soin que doit apporter une Municipalité responsable à la construction scolaire.

Si l'on imagine la journée d'un élève on voit que ses activités débordent quelquefois de loin le seul cadre de l'enseignement : on admet à présent l'importance des jeux dans la révélation de la personnalité de l'enfant et ceci suppose un soin particulier à apporter désormais à la situation et à l'aménagement de la cour de l'école.

Une place devra être faite aussi pour l'hygiène, les soins et examens médicaux de même qu'elle a été faite pour le sommeil à la maternelle. Comme on le voit, l'école «idéale» actuelle demande dans ses locaux un réel effort pour son adaptation à la réalité et à la diversité de l'enfance.

On pourra certes nous rétorquer qu'une école du type conventionnel peut être vivante et chaleureuse alors qu'on peut vivre très traditionnellement dans un local résolument moderne et qu'il ne suffit pas de construire une école sans clôtures pour en faire une «école ouverte». Nous pensons néanmoins que le cadre demeure une incitation et une sollicitation non négligeable pour un enseignement de qualité.

L'ÉCOLE :
Un patrimoine
Un monument historique mais aussi
Un compromis technico-financier

Un patrimoine, parce qu'elle appartient à la Commune et doit être par ce fait même l'objet de sa fierté et de ses soins.

Un monument historique et ceci quel que soit son style ou son apparence car elle traduit d'une façon permanente le reflet d'une époque dans l'histoire de la commune.

Mais, une école, c'est aussi, pour les élus communaux soucieux d'impératifs budgétaires, un compromis technico-financier résultat d'un système contraignant. Les intentions des responsables locaux se heurtent trop souvent à un ensemble de pesanteurs administratives additionnées à coup de décrets et de circulaires.

Rappelons au passage la triste célèbre subvention forfaitaire établie par l'arrêté du 31 décembre 1963 qui n'a jamais été réévaluée et qui plafonne encore en 1976 à moins de 80.000 F par classe pour une école primaire et moins de 100.000 F pour une école maternelle !... N'est-ce pas là, par la modicité même de la subvention un véritable encouragement à la laideur et à l'équipement minimum ? et ceci malgré l'obligation de consacrer 1 % à l'embellissement !...

La Ville, maître d'œuvre, ne peut, non seulement faire ce qu'elle souhaiterait mais est de surcroît obligée de reverser à l'État une grande partie de la subvention sous forme de T.V.A. ! Peut-on imaginer un système plus absurde ? Quant aux futures mesures de déconcentration prévues au niveau des Conseils Généraux, elles risques fort de ne pas ajouter un centime aux enveloppes de crédits.

On nous objectera que les progrès techniques dûs à l'utilisation de nouveaux matériaux et à l'industrialisation de la construction ont permis d'abaisser les délais et les coûts. Ceci ne s'est jamais vérifié sur le deuxième point et l'on constate que paradoxalement le progrès est souvent utilisé pour faire moins bien qu'autrefois !

Notre souhait le plus cher à REZÉ est de pouvoir construire des établissements scolaires autres que ceux qu'ALAIN désignait comme un « monde clos où n'entrent pas les bruits du dehors ». Mais, là, encore, les sacro-saintes « normes » s'opposent bien souvent à une école résolument ouverte sur la vie ; c'est d'ailleurs au nom de ces fameuses « normes » ainsi qu'à celui d'une conception rigide de la sécurité que l'Administration nous refuse encore les cloisons mobiles et les espaces transformables.

A cause de tout cela, on voit à quel point le devenir de nos écoles est notre combat commun à tous, élus locaux, enseignants, parents d'élèves. Nous pensons quant à nous qu'il n'est d'école heureuse que celle qui aura été voulue par une communauté car une école, c'est aussi un état d'esprit. C'est pourquoi, depuis 1971, nous nous sommes efforcés chaque fois qu'il a été question d'une construction ou d'une importante rénovation en matière scolaire de réunir tous ceux qui étaient directement concernés par cette construction ou cette rénovation.

Cette concertation a été réelle notamment pour la construction de la Maternelle et du restaurant d'enfants de Ragon, mais là encore, il a fallu la demi-catastrophe de la tempête du 11 février 1974 pour obtenir des autorités académiques la construction de cet établissement rendu nécessaire par la vétusté des locaux de l'ancienne école, vétusté signalée depuis plus de 5 ans par les élus locaux.

Concertation encore pour la Maternelle de l'Ouche-Dinier, l'école existante ne répondant plus aux exigences de la poussée démographique dans ce secteur.

Aujourd'hui, cette école est ouverte, il serait vain de prétendre qu'elle constitue l'école idéale mais on peut dire que tous : enseignants, parents, délégués de l'Éducation Nationale et élus ont œuvré ensemble pour en faire une réalisation répondant aux besoins compte tenu d'éléments favorables tels que la superficie et la configuration du terrain, des impératifs technico-financiers évoqués plus haut et des normes administratives.

L'École maternelle Trentemoult

Une autre école nous préoccupait au plus haut point : la maternelle de Trentemoult. Les deux classes logées dans des pièces d'anciens logements de fonction étaient loin de répondre aux critères que nous venons d'énoncer et l'on peut dire que c'est seulement à partir de cette fin d'année 1976 que Trentemoult aura enfin une véritable école maternelle.

Articles préparés par Serge CONCHAUDRON, Adjoint à l'Enseignement.

École du Chêne Creux

Dans le quartier du Chêne-Creux, il va falloire cette rentrée encore, et ceci pour la troisième année consécutive, recevoir les petits d'âge « Maternelle » dans des locaux primaires. C'est fort heureusement la dernière fois car on peut dès à présent voir rue de la Galarnière sortir de terre un bâtiment à la géométrie originale : c'est la future école maternelle qui va permettre au cours de la prochaine année d'alléger les effectifs de ses deux voisines : La Houssais et surtout le Chêne-Creux. Cette fois encore, il faudra avoir recours à la concertation car l'aire périmétrale de la nouvelle école nécessitera une modification profonde de celle des établissements existants.

La Municipalité avait tout d'abord envisagé l'agrandissement de la maternelle du Chêne-Creux par l'achat d'un terrain contigû mais cette hypothèse a été rapidement abandonnée, la forme bizarre du terrain se prêtant mal à une construction d'une part, l'agrandissement se trouvant en contradiction avec une conception rationnelle de l'enseignement maternel d'autre part, en créant ainsi une unité d'un nombre de classes beaucoup trop élevé.

SECONDAIRE

Si, au niveau du primaire, les écoles existantes répondent dans l'ensemble, mis à part à Pont-Rousseau Nord, aux besoins actuels, il n'en va pas de même dans le secondaire.

Le premier effort a donc consisté à améliorer la situation du C.E.S. de Pont-Rousseau. Cet établissement vivait depuis des années, dans d'anciens locaux primaires ne répondant pas du tout aux critères d'enseignement d'un C.E.S. C'est à la suite d'une procédure qui a duré plusieurs années qu'il nous a enfin été possible d'effectuer les travaux d'agrandissement nécessaires et la construction d'un restaurant. Nous avons ce faisant privé les utilisateurs du théâtre municipal d'un parking fort utile mais la configuration de l'urbanime dans ce secteur ne nous donnait hélas pas de solution de rechange.

Et le quatrième C.E.S. ? A notre demande, plusieurs fois réitérée, les autorités préfectorales et académiques nous font savoir invariablement qu'actuellement sa construction ne s'impose pas, eu égard à la population scolaire paraît-il insuffisante et en même temps, les mêmes «autorités» souhaiteraient nous voir implanter des préfabriqués pour augmenter la capacité du C.E.S. Salvador Allende !...

Toujours dans le secondaire, notre Cité a participé, dans le cadre d'un Syndicat Intercommunal à la construction du seul Lycée du Département situé au sud de la Loire : le Lycée des Bourdonnières. Nous n'avons pas à le regretter mais nous attendons très impatiemment la nationalisation de cet établissement pour lequel nous participons toujours à plein aux dépenses de fonctionnement.

Une école pour les Handicapés

Mais s'il est une réalisation qui nous tient à cœur, c'est bien la création de l'Institut Médico-Éducatif plus connu à REZÉ sous le nom de l'École du Parc. Cet établissement accueille une vingtaine d'enfants déficients intellectuels ou handicapés moteurs avec troubles associés. Cette école n'a certes pas la prétention de vouloir régler totalement le problème de l'enfance inadaptée mais nous l'avons voulue de toutes nos forces pour contribuer à aider ces enfants et leurs parents car il n'est pas à nos yeux de plus belle formule que la célèbre phrase de GUEPIN :
« aux plus deshérités le plus d'amour »

Actuellement, l'Institut Médico-Pédagogique reçoit les enfants de 3 à 10 ans et il verra, dès l'année prochaine, son prolongement dans la création à la Chaussée, d'une « suite » de l'École du Parc qui accueillera les jeunes handicapés jusqu'à 18 ans. Cette réalisation sera rendue possible dans le cadre d'un Syndicat Intercommunal groupant les Cités Sud de l'agglomération Nantaise.

D'ores et déjà, ce Syndicat permet déjà l'ouverture dès cette année, d'une école pour déficients sensoriels au groupe primaire de Rezé-Bourg II.

L'École du Port au Blé

Mais cet exposé ne serait pas complet s'il ne faisait état d'un de nos vœux les plus chers : la création de l'école du Port-au-Blé. Par la faute des pouvoirs publics, des enfants auront vécu toute leur scolarité primaire dans les préfabriqués de Pont-Rousseau Nord...: nous sommes loin ici de l'école idéale évoquée au début de cet article. Actuellement pourtant le vent tourne à l'optimisme quant au dévenir du Port-au-Blé et nous avons le ferme espoir de voir la première pierre symbolique posée par un bel après-midi de juin être suivie prochainement de beaucoup d'autres.

Un dernier mot enfin pour reparler de la concertation. Nous l'avons mise en place en 1971 et certes, tout n'est pas encore parfait dans ce domaine mais ensemble, Élus, Délégués Départementaux, Enseignants, Parents d'Élèves, nous persévérerons dans cette voie en cherchant toujours à améliorer notre efficacité.

C'est à cette seule condition que nous parviendrons enfin à créer une école qui soit véritablement un cadre de vie agréable pour nos enfants.

L'École : Des locaux mais aussi des moyens d'y étudier.

Lorsqu'il s'agit d'apprécier l'effort déployé par une Municipalité dans le domaine scolaire, on songe d'abord au nombre et à la qualité des établissements érigés sur la commune.

Bien que cet aspect des choses soit loin d'être négligeable, on ne saurait avoir une vue exacte de la situation en s'y limitant. Disposer de locaux scolaires est bien sûr primordial, mais encore faut-il donner à l'école les moyens de fonctionner. Il s'agit là d'une action qui, pour n'être pas spectaculaire, recouvre une foule d'interventions grandes ou petites, et dont la somme, souvent considérable, traduit autant que les réalisations immobilières l'intérêt porté par une Municipalité à ses écoles.

LES FOURNITURES SCOLAIRES

A REZÉ, c'est de toute évidence à l'école maternelle et à l'école primaire que la gratuité de la scolarité est approchée de plus près, sinon atteinte. Une raison toute simple à cela : les charges de fonctionnement de ces établissements reposent entièrement sur les communes. C'est notamment le cas pour les crédits affectés à l'achat de fournitures scolaires.

La dotation principale consacrée à cet effet est attribuée à chaque école au prorata de ses effectifs. Son évolution de 1971 à 1976 traduit clairement l'effort consenti par la Municipalité.

Action Culturelle

Écoles	1971	1976	Augmentation
Maternelle	16 F	44 F	+ 175 %
Primaire	25 F	44 F	+ 76 %
Enseignement spécialisé	50 F	88 F	+ 76 %

Outre une mise à parité de la dotation des écoles maternelles avec celle des écoles primaires à partir de 1972, ce tableau laisse apparaître une forte progression malheureusement sensiblement grevée par l'inflation.

Toutefois, ces chiffres ne concernent que le «gros» des fournitures scolaires. Il convient d'y ajouter d'autres crédits annuels de moindre importance destinés à l'acquisition de matériel spécialisé :

- crédits mis à la disposition des moniteurs municipaux et les directrices d'écoles maternelles pour l'acquisition de petit matériel d'Éducation Physique (5,45 F par enfant en 1976)
- crédits pour le renouvellement et l'acquisition d'ouvrages des bibliothèques scolaires (1,35 F par enfant en 1976)
- outre ces dotations annuelles, un crédit exceptionnel a été attribué à chaque établissement en 1972 (primaire) et 1973 (maternelle) pour le renouvellement du matériel audio-visuel.
  Depuis cette époque, un système d'amortissement quinquennal a été institué pour ce matériel
- enfin, il faut noter que chaque ouverture de classe donne lieu à un crédit spécial de démarrage qui vient doubler l'attribution ordinaire.

CRÉDITS ET DÉPENSES DIVERS

La Municipalité, par d'autres crédits ou dépenses directes ou indirectes, contribue au bon fonctionnement de nos écoles, parfois en lieu et place de l'État :

- crédits annuels pour les voyages et déplacements scolaires (2,20 F par enfant en 1976),
- prise en charge du transport des élèves vers la piscine ou le théâtre municipal (dans ce dernier cas, seulement pour les écoles éloignées),
- accès gratuit à la pisine durant les heures scolaires,
- prise en charge des 4 concerts annuels «Jeunesses Musicales de France»,
- spectacles, jouets, livres éducatifs offerts aux enfants à Noël, etc...

Par ailleurs, si la rémunération du personnel enseignant incombe en grande partie à l'Etat, la Municipalité y participe également puisque les indemnités de logement et d'études sont à la charge de la commune.

Les dépenses de personnel ne se limitent d'ailleurs pas là, la commune assurant en totalité celles qui affèrent à la rémunération :

- des agents spécialisés des écoles maternelles,
- des moniteurs d'Éducation physique,
- des maîtres-nageurs sauveteurs assurant l'enseignement de la natation,
- toutes personnes qui, à des degrés divers, œuvrent afin que les jeunes rezéens puissent tirer un maximum de profit de leur scolarité.

Encore doit-on préciser que cette énumération se limite volontairement aux dépenses ou à la rémunération du personnel ayant un rapport direct avec les tâches d'éducation. Ne sont pris en compte ni l'entretien des locaux, ni les petits travaux ou grosses réparations, ni les frais de chauffage, électricité, eau, téléphone, etc...

PARTICIPATIONS ET INTERVENTIONS EXTÉRIEURES

La Ville de REZÉ participe également au fonctionnement de l'Institution Médico-Éducatif du Parc, en lui assurant les mêmes prestations que pour les classes d'enseignement spécialisé. Il s'agit là d'une volonté délibérée de la Municipalité de considérer ce type d'établissement comme une école publique à part entière, contrairement à ce qui se fait en haut-lieu où l'on abandonne ce secteur aux œuvres privées. Ce principe sera également appliqué pour les classes aménagées à l'intention des jeunes handicapés sensoriels à l'école Rezé-Centre II. Un Syndicat Intercommunal d'Aide et de Réalisation pour les Handicapés créé récemment à l'initiative de REZÉ permettra la répartition des charges entre plusieurs communes de l'agglomération.

Si la nationalisation du C.E.S. Salvador Allende est enfin intervenue, après de longues années d'attente durant lesquelles la Municipalité a dû assurer la totalité de ses dépenses de fonctionnement, ce n'est toujours pas le cas du Lycée des Bourdonnières, au financement duquel REZÉ participe dans le cadre d'un autre Syndicat Intercommunal.

En tout état de cause, il ne faudrait pas en conclure que la commune se trouve dégagée de toute intervention financière au niveau de l'enseignement secondaire lorsque l'établissement est nationalisé. En effet, chaque convention de nationalisation précise le taux de participation restant à la Ville et la progression de ce taux (30 % pour les C.E.S. de Pont-Rousseau et de la Petite Lande et le Lycée Jean Perrin, mais 36 % pour le C.E.S. Salvador Allende, intervenue la dernière) illustre bien le désengagement croissant de l'État dans ce domaine comme ailleurs.

Si l'on ajoute à cette liste impressionnante de multiples interventions plus modestes telles que l'organisation de cours pour la préparation du Certificat d'Études pour Adultes, la mise à la disposition de locaux pour les jeunes rezéens bénéficiant des cours de la Chambre des Métiers, etc..., on réalise l'importance de cette «face cachée» de l'action municipale en faveur de l'Éducation.

Il est bon de savoir également que si certaines de ces dépenses incombent obligatoirement à la collectivité locale, nombre d'entre elles ne revêtent qu'un caractère facultatif. Leur mise en œuvre résulte souvent de dispositions arrêtées sur la demande ou après avis des enseignants, conseils de parents d'élèves, délégués départementaux de l'éducation, ce qui témoigne, s'il en était besoin, des excellents rapports qui existent entre ces organisations et la Municipalité et de la réelle volonté qui anime celle-ci de donner un contenu concret à la notion de démocratie locale.

Ralentissement du financement de l'État pour les constructions scolaires.

Deux exemples éloquents :

- **Groupe scolaire Château Sud,** achèvement 1966

Coût des travaux	2.569.000	
Subvention	2.456.000	soit 95,6 %

- **Maternelle Galarnière :**

Coût des travaux	1.242.000	
Subvention	392.000	soit 31,6 %

Bien que le forfait par classe soit plus élevé pour les écoles maternelles que pour les écoles primaires, le taux de la subvention est, en 1976, 3 fois moins important qu'en 1966.

On pourrait cependant penser que l'État devrait supporter les charges de construction des établissements scolaires !!!

L'HÉRITAGE :

Lorsqu'en 1971, l'actuelle Municipalité a commencé son mandat, l'équipement culturel de la Commune comportait déjà un certain nombre de réalisations : un Théâtre Municipal d'une capacité d'accueil de 650 places, une Maison des Jeunes et d'Éducation Populaire (devenue depuis Maison des Jeunes et de la Culture), une Bibliothèque Municipale.

Pourtant, à l'exception de la bibliothèque, dont la fréquentation s'avérait très satisfaisante comte tenu de l'extrême exiguité de ses locaux, on ne saurait dire que les activités culturelles de la Commune aient été celles qu'on est en droit d'attendre pour une Ville de près de 40.000 habitants : locaux très peu fréquentés, manifestations souvent intéressantes mais d'un niveau modeste, et non coordonnées.

L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE :

C'est ce constat qui s'impose au Conseil Municipal qui dut convenir que les subventions et les mises à disposition des locaux aux Sociétés Culturelles ne suffisaient plus : une intervention directe et active de la Municipalité devenait nécessaire. Au demeurant, l'organisation de la Vie Culturelle d'une Cité ne constitue-t-elle pas une vocation normale de la Commune ? C'est ainsi que naquit l'idée de la création d'un Office Municipal de la Culture.

Toutefois, il aurait été vain de prétendre résoudre «au sommet» les problèmes complexes propres au secteur culturel, alors que tant d'Associations locales en avaient assuré l'essentiel par le passé.

C'est donc au sein de la Commission extra-municipale de l'Enseignement et de la Culture que fut proposée la création de cet organisme destiné à coordonner l'action culturelle à l'échelon communal, et où pourraient collaborer la Municipalité, les Associations locales, les individualités animées par la volonté commune de développer une animation culturelle sur REZÉ.

Pendant toute une année, au cours de multiples réunions, cette proposition fut étudiée, discutée, des orientations définies, des moyens d'action envisagés : enfin en janvier 1973 l'O.M.C. voyait le jour.

LES RÉALISATIONS MULTIPLES :

C'est par son intermédiaire ou avec son concours que furent soit étudiés, soit réalisés les projets et interventions municipales en matière culturelle.

Il serait trop long d'énumer la longue liste des spectacles divers, expositions, animations, stages, etc... organisés depuis près de quatre ans. Je me bornerai donc à en rappeler quelques points marquants :

— Les manifestations organisées à l'occasion de la venue des Ballets Populaires Roumains «Doïna Muresului» en juin 1974, au cours d'une tournée en Bretagne entièrement mise au point par l'O.M.C. et le Comité local de France-Roumanie.

— Le stage international de Guitare qui, à Pâques 1975 réunit quatre-vingt-dix participants (dont de nombreux jeunes de la région) sous la direction de Turibio Santos.

— Les multiples manifestations de la quinzaine «Urbanisme et Mode de Vie» qui rayonna en plusieurs points de la Commune en mai-juin 1975.

— La semaine de solidarité avec le Chili de l'Unité Populaire, qui fut notamment l'occasion du baptême officiel du C.E.S. Salvador Allende (novembre 1975).

Moins spectaculaires sans doute, mais au moins aussi efficaces par la continuité et la profondeur de leur action, les initiatives permanentes en direction du milieu scolaire méritent également d'être rappelées :

— Les concerts Jeunesses Musicales de France (4 par an) d'une remarquable qualité artistique et pédagogique présentés aux enfants de C.M.2.

— Les livres éducatifs sélectionnés par des enseignants offerts aux enfants des écoles à l'occasion de Noël.

DES ÉQUIPEMENTS COMPLETS ET RÉNOVÉS :

Ce regain de l'activité culturelle n'a guère tardé à mettre en lumière l'adaptation des besoins existants et à révéler de nouveaux besoins. La Municipalité s'est donc employée à moderniser les premiers pour mieux répondre aux seconds.

La Bibliothèque Municipale, grâce à l'extension du Centre Social du Château de Rezé, va voir tripler la surface de ses locaux en s'installant dans l'aile neuve en cours de réalisation. Il ne s'agit toutefois que d'une solution provisoire, une bibliothèque plus conséquente devant accompagner la réalisation de la future Mairie.

Le Théâtre Municipal disposera en décembre 1976 d'une sonorisation et d'un système d'éclairage entièrement rénovés. Parallèlement à cette amélioration quantitative et qualitative des installations scéniques, un nouveau chauffage moderne et efficace sera mis en place. Il s'agit là d'une première tranche de travaux qui se poursuivront dans les années à venir dans le sens d'une amélioration du confort et du décor de la salle.

Du matériel de sonorisation et d'éclairage destiné aux manifestations décentralisées — en intérieur et en extérieur — est en cours d'acquisition. De même, le podium mis à la disposition des sociétés locales, devenu vétuste, est remplacé par un podium d'une utilisation plus souple et permettant de multiples usages.

Enfin, sans qu'il s'agisse d'un investissement exclusivement culturel, la Halle des Sports de la Trocardière a néanmoins été conçue pour pouvoir accueillir des manifestations à caractère moderne, pour lesquelles le Théâtre ne conviendrait pas.

A LA RECHERCHE DU PASSÉ DE NOTRE CITÉ :

Comme l'ont rappelé plusieurs articles parus dans le Bulletin Municipal, l'histoire de REZÉ a connu de riches périodes, dont la plus intéressante fut probablement l'ère gallo-romaine. Cela n'a pas échappé à la Municipalité qui a pris plusieurs initiatives afin d'en conserver le témoignage.

D'une part, la Ville s'est portée acquéreur de plusieurs parcelles dans le quartier du Bourg (St-Lupien) et les a mises à la disposition du Groupe de Recherches Archéologiques de la F.A.L., dont elle s'est efforcée de faciliter la tâche par diverses mesures.

D'autre part, avec l'accord de l'Éducation Nationale, un local sera mis à la disposition des Antiquités Historiques afin de constituer un dépôt de fouilles départemental provisoire.

Dans l'avenir est envisagée la construction d'un dépôt définitif auquel serait adjoint un musée conservant le résultat des fouilles actuellement en cours.

UN FINANCEMENT EXCLUSIVEMENT MUNICIPAL.

Il va de soi que ce développement du secteur culturel a exigé un effort financier. Investissements dans la réalisation d'équipements, rémunération du personnel, subvention de fonctionnement, demandent des moyens qui vont croissants avec la progression des activités... et de l'inflation, comme en témoigne, à titre d'exemple, la progression de la subvention allouée à l'O.M.C.

Années	Subventions totales	dont pour l'École de Musique
1973	10.000	
1974	30.000	
1975	110.000	50.000
1976	200.000	85.000

ou de la part consacré aux Affaires culturelles dans les dépenses communales.

Années	Dépenses culturelles	% des dépenses totales
1971	147.503	0,80 %
1974	467.609	1,42 %
1975	535.820	1,46 %
1976 (1)	498.645	2,20 %

(1) compte arrêté au 8 septembre 1976.

Cet effort a reposé exclusivement sur les finances communales, l'État n'ayant pas versé 1 centime pour quelques réalisations que ce soit.

Quoi d'étonnant, d'ailleurs, quand on sait que la part consacrée aux Affaires Culturelles ne représente que 0,51 % du Budget National !

CUISINES André NEAU

UNE CUISINE, à vos dimensions
à votre goût et à votre budget
chez un professionnel confirmé.
1er INSTALLATEUR RÉGIONAL
Agent des plus grandes marques européennes
TOUTES FABRICATIONS SPÉCIALES
Conseils, plans et devis gratuits.
ATELIERS ET SERVICE APRÈS-VENTE :
26, rue Blanchet - REZÉ - ☎ 75.72.33
MAGASIN D'EXPOSITION : 55, rue Charles-Rivière - REZÉ - ☎ 75.88.44

Articles préparés par Michel JORAND, Adjoint à la Culture.

Ouverture de Rezé sur l'extérieur

Voilà bientôt cinq ans étaient jetées les premières bases du Jumelage de notre ville avec la Cité sarroise de SAINT-WENDEL. Ce jumelage répondait aux besoins de contacts extérieurs maintes fois demandés par bon nombre de Rezéens. Il était clair que nos concitoyens, au cours de leurs vacances ou de leurs déplacements, avaient souvent regardé avec intérêt ces plaques qui, à l'entrée de la majorité des villes françaises, affirmaient le jumelage de ces villes avec une ville étrangère. Il y avait aussi la proximité de nos voisins immédiats de Vertou, Nantes, St-Nazaire, et St-Sébastien qui, pratiquant déjà ce genre de relations, nous en vantaient les mérites.

UN MILITANTISME EN FAVEUR DE LA PAIX.

Est-ce à dire pour cela qu'il fallait à tout prix sacrifier à une mode et à vouloir, simplement pour ne pas être en retrait vis-à-vis de nos voisins, nous obliger à des liens nouveaux ?

Notre démarche a été tout autre. Nous avons simplement estimé que des relations amicales directes, d'homme à homme, par-dessus les frontières, nous pourrions parvenir à une collaboration étroite et fraternelle et, par là, apporter notre modeste pierre au renforcement de la Paix dans le monde.

UN JUMELAGE QUI PART DE LA BASE.

Mais notre opinion sur le Jumelage était et demeure de ne pas le limiter à des échanges de vue entre personnalités, mais bien d'y faire participer toute la population et ceci par-dessus tous les esprits partisans et les antagonismes, qu'ils soient philosophes ou politiques. Notre but est donc de faciliter la compréhension des peuples indépendamment des institutions qui les régissent, de la distance géographique et de leurs diversités de traditions ou d'idéologies.

Dans notre Ville de REZÉ même, le jumelage doit être le moyen de rassembler les bonnes volontés de toute tendance, de toute origine, de toute formation. Il doit s'intéresser à toutes les formes d'activités : vie familiale, professionnelle, économique, touristique, sportive et intellectuelle.

CE QUI A ÉTÉ FAIT :

Depuis avril 1972, date de notre première rencontre avec une petite délégation d'élus de SAINT-WENDEL, du chemin a été parcouru :

- en septembre de la même année, une délégation de 8 membres de la Municipalité de REZÉ se rendait à St-WENDEL pour prendre connaissance sur place ;
- le 10 novembre 1972, le Conseil Municipal adoptait sans opposition le principe du jumelage avec St-WENDEL, ainsi que l'adhésion de la commune à la Fédération Mondiale des Villes Jumelées ;
- en septembre 1973, c'est un car de 45 Rezéens qui arrivait à St-WENDEL pour le premier volet des manifestations officielles de Jumelage ;
- en octobre 1974, nos amis sarrois nous rendaient visite à leur tour (83 participants) et beaucoup de rezéens gardent encore le souvenir de ces journées mémorables.

Mais, à côté des cérémonies officielles, le Jumelage des populations prenait lui aussi force et vigueur :

Au niveau des scolaires d'abord, depuis 1972, de nombreuses demandes de correspondants ont été satisfaites et suivies, la plupart du temps, d'échanges d'enfants à l'occasion des vacances.

En 1975, on enregistrait « l'Appariement » du Lycée Mixte Jean Perrin de REZÉ avec le Cusanus - Gymnasium de St-WENDEL ; cette même année, une vingtaine de lycéennes allemandes faisaient connaissance avec leurs correspondants, notre ville et la «côte de Jade». En juin 1976, c'était le voyage de retour d'une importante délégation de lycéens de REZÉ chez notre «sœur jumelle».

Sur le plan sportif, la section volley-ball de l'A.S.B.R. participait, en septembre 1973, à un tournoi à St-WENDEL et remportait d'ailleurs brillamment cette coupe. L'A.E.P.R. se rendait aussi à St-WENDEL en 1976 pour y défendre en toute amitié les couleurs rezéennes. En retour, c'est l'équipe junior de WINTERBACH–St-WENDEL qui foulait le terrain du stade Léo-Lagrange pour y débattre fraternellement avec son homologue de l'A.E.P.R., en août 1976.

Mais les associations de REZÉ n'ont pas été en reste dans les rencontres amicales. Signalons la participation artistique de l'A.E.P.R., des amicales laïques de la Houssais - Chêne-Creux, de l'Ouche-Dinier, de Rezé-Centre, de la Chorale Rive-Gauche, des Éclaireuses et Éclaireurs de France, de l'Harmonie de St-Paul et de la Maison des Jeunes.

La liste est loin d'être exhaustive car bon nombre de nos concitoyens ont participé très activement, tant sur le plan individuel que sur celui des associations, à la réussite du Jumelage REZÉ–St-WENDEL.

Mentionnons quand même spécialement deux associations de REZÉ, pour leur activité dans le cadre de nos rapports avec St-WENDEL : l'A.E.P.R. et le Cercle de St-Paul.

A Pâques 1976, l'A.E.P.R. et ses sympathisants ont organisé un déplacement à St-WENDEL avec l'appui du Comité Rezéen du Jumelage. Les 170 participants garderont longtemps le souvenir de ces journées amicales.

De son côté, le Cercle St-Paul et ses amis se rendaient en septembre 1975 à WINTERBACH et WERSWEILLER (quartiers de St-WENDEL) pour y faire applaudir les majorettes et l'Harmonie.

N'omettons pas de citer, pour terminer cette liste des échanges, la visite sympathique que nous a faite, en juin 1975, un groupe de jeunes handicapés de St-WENDEL, conduit par notre jeune amie Andréa BOLLIG, et donnons au passage un grand coup de chapeau à ces jeunes gens valides qui dépensent sans compter leur temps pour améliorer la condition de leurs amis handicapés.

N'oubliant pas qu'une des finalités du Jumelage est le bilinguisme, le Comité de REZÉ a mis en place en février 1975 des cours d'Allemand pour adultes et débutants. Le succès remporté par ces cours (60 participants) dirigés de main de maître par notre sympathique interprète Yolande JOUBERT, prouve là encore que cette création répond à un réel besoin de nos concitoyens.

ET MAINTENANT L'AVENIR :

Ces quelques lignes vous ont prouvé, s'il en était besoin, l'activité et la détermination de notre Comité de Jumelage. Mais si nous voulons encore progresser dans ce domaine il nous appartient maintenant de doter notre comité de structures plus solides, afin de lui donner les moyens de poursuivre toujours plus efficacement sa tâche.

Articles préparés par Serge CONCHAUDRON, Adjoint au Maire, Animateur du Jumelage.

C'est pourquoi, il faut désormais nous acheminer vers une reconnaissance officielle du Comité de Jumelage.

Notre volonté n'est pas d'embrigader, mais d'aller vers une meilleure organisation à travers la constitution d'un «Comité Rezéen du Jumelage et des relations extérieures». Cet organisme nous permettra une plus grande efficacité dans la résolution des problèmes qui pourront se poser et nous donnera des moyens d'action plus grands pour nos tâches à venir.

Cet avenir immédiat c'est d'abord la continuation de nos cours d'Allemand, c'est l'organisation plus rationnelle des échanges et des rencontres. C'est aussi l'extension du Jumelage et l'accueil des délégations étrangères de toutes origines dans notre Cité. Dans ce dernier domaine, nous rappelons que nous avons eu au cours de ces trois dernières années l'occasion d'accueillir à REZÉ plusieurs groupes d'au-delà de nos frontières.

Les Roumains d'un groupe folklorique d'ARAD, qui nous ont enchantés par leur prestation au théâtre municipal et dont la tournée organisée par l'A.E.P.R. et le Comité France-Roumanie, a permis la connaissance de nouvelles amitiés et le désir de toujours mieux se connaître.

Citons aussi un groupe de jeunes architectes Polonais attirés par la présence dans nos murs de la la Maison Radieuse de Le Corbusier. Rappelons l'accueil chaleureux au Centre aéré de la Robinière d'un groupe du lointain Kazakhstan.

L'amélioration des moyens de communications nous amènera vraisemblablement demain à accueillir d'autres délégations d'autres pays. REZÉ se veut terre hospitalière pour tous, la création d'un organisme spécialisé dans ce genre de rapports est donc devenu nécessaire.

C'est pourquoi il sera proposé à la prochaine assemblée générale du Comité de Jumelage la constitution de statuts lui donnant les prérogatives d'association officielle et lui permettant de se doter de moyens pour répondre aux tâches futures.

Sports

Réflexion sur un bilan qui reste à compléter

Lorsqu'une année se termine, il est de tradition de jeter un regard sur le passé en vue d'une sorte de bilan ou plutôt cette fois d'une large rétrospective puisqu'elle portera sur bientôt 18 années au service du sport et des sportifs de la Ville de REZÉ.

Est-il bien nécessaire de rappeler ce que nous avons trouvé en entrant à la Mairie après les élections de 1958, en matière d'équipement sportif ? Il existait une salle nue de 20 à x 15 m au Chêne-Creux. Elle ne pouvait faire penser à un gymnase car elle était entièrement dépourvue de matériel.

L'unique terrain de sports était situé rue du Lieutenant de Monti où se trouvent actuellement la Maison des Jeunes et l'École Château Nord et il s'apparentait davantage au bourbier qu'à la pelouse. Les vestiaires étaient inexistants et assez fréquemment les équipes n'acceptaient de s'affronter qu'après que le directeur de l'École voisine ait mis à leur disposition le préau et les classes et aussi une pièce de son appartement en faveur des arbitres.

Temps héroïques diront certains, lamentables pensons-nous mais, néanmoins c'est avec beaucoup d'ambition que nous nous sommes attaques au problème. Devant les équipements que nous possédons actuellement et que beaucoup de municipalités nous envient, qui oseraient prétendre que la réussite n'a pas été à la mesure des efforts déployés. Il n'est pour s'en convaincre que d'écouter les commentaires de nos visiteurs sportifs du dimanche et de tous ceux, en général, qui fréquentent nos installations.

Que de chemin parcouru depuis le début de la première Municipalité PLANCHER en 1958 et durant laquelle, avec notre ami Robert PLISSONNEAU, Adjoint aux Sports à l'époque, nous avons pris les premiers contacts avec les propriétaires des terrains qui composent aujourd'hui l'ensemble de la Trocardière.

Dès 1963, l'emplacement de la piscine était délimité et une première esquisse des travaux à entreprendre était déposée au Ministre de la Jeunesse et des Sports où un accueil favorable était donné par M. BOUTEILLER, Directeur Départemental.

Ce fut le début de maintes difficultés, de maintes complications, pour la plupart d'ordre administratif et il fallut une belle dose de patience et de ténacité de la part des deux premières municipalités PLANCHER, pour que la piscine devienne une réalité, d'autant que, couverte et chauffée, elle a été homologuée et permet de ce fait, des compétitions officielles.

Avant la fin du **second** mandat a également été mis au service des boulistes un terrain de 18 jeux prévus et aménagés avec l'accord et la participation des intéressés.

L'installation d'une partie de la deuxième tranche du Stade de la Trocardière a figuré dans le premier bulletin municipal c'est-à-dire en 1966.

Nous pensons donc avoir rempli notre mandat et transformé en réalités l'essentiel des promesses faites il y a déjà bien des années. Il reste cependant la construction d'un stand de tir que de nombreux fervents attendent avec impatience.

La Ville de REZÉ, sous les couleurs du Roller Skating Rezéen, possède de nombreux patineurs de valeur et même un champion de France. Les aires publiques cimentées qui leur servent de pistes d'entraînement, sont peu appropriées et comportent de nombreux inconvénients. Un patinodrome serait particulièrement bien accueilli par ces jeunes sportifs qui font de plus en plus école.

Et pourquoi pas un vélodrome ? La question reste posée. Elle est loin d'être utopique ou même démagogique, et beaucoup pensent qu'une telle construction recueillerait la faveur populaire et s'avèrerait rapidement rentable.

Articles préparés par Jean HOCHARD, Adjoint aux Sports.

berton demangeau

charpente lamellée collée,
couverture, isolation,
menuiserie.

45, rue d'Anjou
44330 VALLET
☎ 78.20.04

Le Gymnase COSEC

La construction du gymnase type COSEC, situé à la Trocardière à REZÉ est arrivée à terme et la réception provisoire de cet établissement a eu lieu dans le courant du mois de septembre.

Cette halle des sports comporte une grande salle de 1.250 m2, deux petites salles de 360 m2, vestiaires avec sanitaires, 4 locaux destinés à l'entrepôt du matériel et un local pour les bureaux de l'Office Municipal des Sports.

Les sportifs rezéens pourront y pratiquer à la fois sports collectifs et sports individuels.

Un jeu de basket réglementaire, 3 jeux de mini-basket, 2 jeux de volley-ball, 1 jeu de hand-ball et 1 court de tennis sont déjà tracés.

Les amateurs de gymnastique sportive pourront pratiquer ce sport dans les meilleures conditions grâce à un équipement approprié et complet : portique, espaliers, barre fixe, barres assymétriques, barres parallèles, barres à danser, tapis de sol, mouton, tremplin, chariot à tapis.

Deux rideaux de séparation permettent la pratique simultanée de différents sports dans une même salle.

Articles préparés par G. RETIERE
Président de l'O.M.C.

Les Offices

L'Office Municipal de la Culture regroupe toutes les associations socio-culturelles : Amicale Laïque Rezé Centre, A.E.P., Amicale Laïque Houssais Chêne-Creux, Amicale Laïque Ouche-Dinier, Cercle St-Paul, Tourisme et Travail, Chorale Rive Gauche, Association Syndicale des Familles, Association des Habitants de la Maison Radieuse, Comité d'Entreprise de la Caisse d'Épargne, Maison des Jeunes et de la Culture, Comité de Jumelage.

L'Office apporte une aide matérielle aux associations. Nous entendons développer ce soutien en augmentant le personnel et le matériel mis à disposition. L'O.M.C. coordonne les manifestations (spectacles, fêtes, débats,...) des différentes associations. Nous désirons laisser le plus d'initiatives possible aux associations, aussi les manifestations propres de l'O.M.C. ont été réduites à une par mois au maximum. Pour ce dernier trimestre 76, en raison de la fermeture du théâtre pour travaux, ont été programmés :

— Le chanteur de Folk-Song ROGER MASON et son groupe le 16 octobre 76.

— Une animation Théâtre avec le Théâtre du GALION.

— Deux concerts J.M.F. avec «The Balladeers». Animation autour de l'histoire du Folk-Song le 18 octobre 76.

— Le duo Danielle FONTAN — Michel PONS Alto et viole d'amour, le 6 décembre 76.

— Une animation sur le livre d'enfants avec :

- du 4 au 19 novembre : exposition initérante de livres dans les écoles maternelles ;
- du 19 au 20 novembre : exposition dans les écoles primaires ;
- du 29 novembre au 4 décembre : rencontre dans les classes, entre les auteurs et les enfants. Par ailleurs, chaque jour de 17 h à 19 h et le mercredi toute la journée, animation autour du livre de la Maison des Jeunes, avec les Francas et des enseignants ;
- mardi 30 novembre : débat CEMEA, Francas, Éducateurs, Parents ;
- mardi 4 décembre : débat avec Raoul DUBOIS et vente de livres toute la journée.

L'O.M.C. intervient lorsqu'une association isolée a des difficultés à faire fonctionner une activité. Ainsi, l'O.M.C. a été conduit à gérer l'activité DANSE MODERNE et l'ÉCOLE DE MUSIQUE.

L'Office Municipal de la Culture gère l'École de Musique de la Ville de REZÉ depuis février 74. Fonctionnent actuellement les classes de CLARINETTE, TROMPETTE, FLUTE TRAVERSIERE, GUITARE, VIOLON avec un cours instrumental et un cours d'initation à la muique, CHANTERIE utilisant la Flûte à bec, les percussions, le chant choral. DES PLACES SONT ENCORE DISPONIBLES DANS CERTAINS COURS. RENSEIGNEZ-VOUS A L'O.M.C. Allée du Dauphiné - REZÉ.

L'année 76 a vu une diminution du nombre d'élèves par un allongement de la durée des cours. Aussi compte tenu du budget, il ne sera pas créé de classes nouvelles à la rentrée 76 mais seulement à la rentrée 77. Les niveaux des cours correspondent à ceux du Conservatoire, mais à l'opposé de celui-ci, nous ne cherchons pas déceler de petits prodiges. Nous désirons que le plus grand nombre, quel que soit leur âge, pratique une activité musicale. Nous voulons une musique vivante que l'on prenne plaisir à écouter et à jouer.

Soulignons que là, pas plus qu'ailleurs, l'ÉTAT NE PARTICIPE PAS AU FINANCEMENT d'une activité dont il reconnaît la qualité. Cette politique est conformée par la quasi-absence de professeurs de musique dans les établissements secondaires. La musique ne serait-elle réservée qu'aux riches ? L'O.M.C., aidé par la Municipalité, en a décidé autrement.

Loisirs d'enfants

PRIX DE REVIENT d'une JOURNÉE ENFANT

Participation des Familles . . . . . 6,50 F
Participation de la Caisse d'Allocations . . . . . 5,50 F
Divers . . . . . 0,50 F
Municipalité . . . . . 19,74 F

ENTREPRISE
TRAVAUX PUBLICS

Paul BRETON & Fils

☆ ROUTES
☆ CANALISATIONS
☆ LOTISSEMENTS
☆ BORDURES

58, rue Aristide-Briand
44 - REZÉ-LÈS-NANTES
Téléphone : 75.61.76 - 75.13.05

L'Office Municipal des Sports

L'Office a été créé officiellement en janvier 1970, à la demande des associations et en accord avec la Municipalité. C'est une association loi de 1901.

Après six années de fonctionnement, l'Office des Sports apparaît plus que jamais comme un organisme indispensable au développement des activités physiques et sportives, à l'échelon de la cité.

L'O.M.S. tient au sein de la commune une place originale. Il est au carrefour de la vie municipale, du sport à l'école, du mouvement sportif (sport local à l'entreprise), du loisir sportif, du «sport pour tous», des activités de pleine nature. Sa composition large, définie par l'évolution de ses statuts, est un élément de démocratie dans la définition des besoins de notre Ville.

L'O.M.S. est un organisme essentiellement consultatif qui peut et qui doit aider la Municipalité à prendre des décisions en toute connaissance de cause, sans jamais avoir la prétention de se substituter à elle, tout en prenant également des initiatives, suivant les besoins exprimés par la population.

Depuis sa création, le bilan de l'Office est largement positif.

L'O.M.S et l'ÉQUIPEMENT SPORTIF de la CITÉ.

Dans le domaine important de la réalisation et du fonctionnement des bases matérielles du sport, l'Office, par sa commission de l'équipement sportif, ses commissions d'utilisation des salles et des terrains de sport, a apporté à la Municipalité le fruit de l'expérience et de la réflexion de ses membres, dont la plupart sont des usagers avertis.

L'Office est consulté pour l'étude des avant-projets d'équipements sportifs et a demandé à l'être pour définir la programmation future. Notre proposition concernant l'élaboration d'un « schéma directeur d'équipement sportif » pour les années à venir a été retenu et est à développer.

Nous arrivons en effet à la fin d'une période où la collectivité locale, devant le désengagement financier important de l'État, a dû faire un exceptionnel effort d'équipement.

En ces six dernières années, le patrimoine rezéen s'est enrichi, pour les réalisations les plus importantes, du stade Léo Lagrange, du stade de la Robinière, des gymnases des C.E.S Petite Lande et de Pont-Rousseau, de la piscine, et maintenant de la salle omnisports près du C.E.S. Salvador Allende.

Après la construction de la dernière tranche de travaux au stade Léo Lagrange, il restera à définir les options nouvelles qui devront se manifester au plus tôt par des réservations foncières.

L'O.M.S. et le CONTROLE MÉDICO-SPORTIF.

Il est un secteur où les O.M.S. et leur fédération nationale, la F.N.O.M.S., occupent une place prépondérante : c'est celui de l'organisation du contrôle médico-sportif.

Grâce à l'action conjuguée de la Municipalité et de l'Office, un centre médico-sportif a ouvert ses portes en septembre 1974. Du 1er avril 1975 au 31 mars 1976, le centre a examiné 2.362 sportifs, ce qui lui fait détenir la première place au plan départemental. Cela a été possible grâce à la participation dynamique d'une équipe médicale nombreuse sous la responsabilité du médecin coordonnateur et au réel effort des nombreuses associations qui ont pris davantage conscience du rôle que peut jouer le centre.

Cet effort sera poursuivi dans la recherche d'une collaboration plus étroite dans le domaine des rapports (entraîneur - médecin - sportif) dans la perspective du développement des contrôles médicaux qui exigent des examens adaptés aux spécialités sportives et dans la recherche d'une information médico-sportive comme celle qui a été donnée en juin dernier sur le thème : « l'enfant et le sport ».

L'O.M.S. S.EST FIXÉ D'AUTRES OBJECTIFS qui, s'ils sont moins spectaculaires, sont tout aussi importants, par exemple :

- la liaison entre toutes les associations sportives pour rassembler, coordonner, orienter, aider les efforts des uns et des autres ;
- la programmation des manifestations sportives dans l'année et le développement des échanges sportifs ;
- la démocratisation de certaines activités sportives (exemple du tennis) ;
- l'information des sportifs et des Rezéens sur les grands problèmes des sports contemporains ;
- la participation aux actions tendant à promouvoir une politique nationale de l'éducation physique et du sport qui réponde aux besoins et aux aspirations de la jeunesse et de nos concitoyens.

L'OFFICE DES SPORTS, ORGANISME DE BASE DE LA FÉDÉRATION DES OFFICES MUNICIPAUX DES SPORTS (F.N.O.M.S.)

Depuis sa création, l'O.M.S. a grandement profité de la réflexion collective élaborée au cours des différents congrès de la F.N.O.M.S. A l'heure actuelle, les lignes de force de la conception de notre Fédération en matière d'éducation physique et sportive sont pour l'essentiel :

« Le sport pour tous et toutes, et le plus haut niveau possible pour chacun ».

Ce qui suppose, si l'on regarde les choses en profondeur, que le sport doit commencer à l'école, car c'est le milieu où tout le monde passe par obligation légale.

Consciente de la complémentarité du sport à l'école et hors de l'école, dans le mouvement sportif, la F.S.O.M.S. déclare qu'il ne doit pas y avoir substitution d'un secteur à l'autre et s'oppose à l'habilitation des clubs sportifs à dispenser le complément de l'horaire d'E.P.S. scolaire.

Mais, si la formule « sport pour tous », noyau de la doctrine fédérale, implique le nécessaire développement de l'éducation physique et sportive scolaire, elle sous-entend aussi qu'il convient de tout mettre en œuvre pour que chacun puisse se réaliser au mieux de ses possibilités, tout au long de sa vie, aidé en cela par la collectivité.

La F.N.O.M.S., avec d'autres, en effet, affirme que le sport n'est pas une donnée de la nature mais une création de l'homme, qu'il est donc un élément de culture.

Plus récemment, la F.N.O.M.S. a salué avec satisfaction la reconnaissance légale par l'État comme « obligation nationale » des activités physiques et sportives, en considérant que l'État ne devait pas tout faire en cette matière. Par contre, notre fédération n'a jamais cessé de dénoncer les transferts de charges sur les collectivités locales et de demander le reversement de la T.V.A. sur les équipements sportifs (nos sportifs se souviennent que lors de la construction de la salle omnisports, près du C.E.S Salvador Allende, c'est notre ville qui a subventionné l'État, par le biais de la T.V.A.). Ceci explique que notre fédération, avec de nombreuses autres organisations nationales, demande avec insistance le doublement du budget de la Jeunesse et des Sports, jugé très insuffisant par tous.

En conclusion, il nous semble que la création de l'Office des Sports a permis de renforcer au sein de la Commune les possibilités d'intervention des Rezéens dans le domaine des sports, d'établir des échanges fructueux avec les élus de la population et, sans doute, de décentraliser et de démultiplier le pouvoir communal. Cela a permis de créer les lieux, équipements et services, où peuvent se développer librement l'initiative, l'échange social et la solidarité humaine.

C'est une étape dans la recherche d'une nouvelle façon d'être, d'un citoyen plus responsable.

Articles préparés par L. CAVALIN, Président de l'O.NM.S.

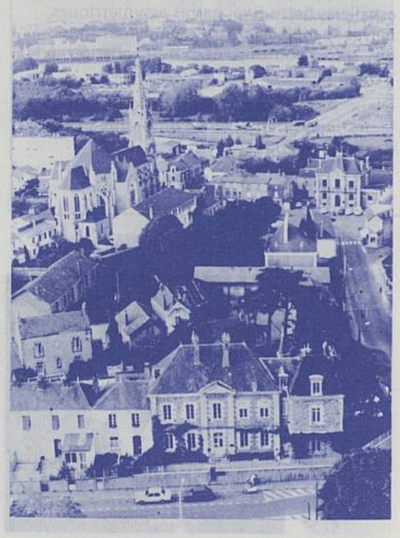

EPAP
PROCEDES PURATOR
Traitement des Eaux Résiduaire
6, Impasse Latécoère

78140 - VELIZY - TEL. 946.96.53.
Agence EPAP-OUEST
16, Rue Fouré
44000 NANTES
TEL. 47.49.22.
TELEX 71.00.69.

La Lande aux moulins *à Rezé*

APPARTEMENTS DU 2 PIÈCES AU 5 PIÈCES
EN ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ
5 PIÈCES LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

LIVRAISON DÉBUT 1977
DU T2 AU T4

PLAN D'UN T5
SURFACE : 102 m2

PRIX FERMES ET DÉFINITIFS

2 % AU PRIX A LA RÉSERVATION
FIN DE L'APPORT A LA LIVRAISON

APPORT PERSONNEL MINIMUM 4000 F

PRÊTS DU CRÉDIT FONCIER demandés

COMPLÉMENT PAR PRÊT SEMI A TAUX RÉDUIT

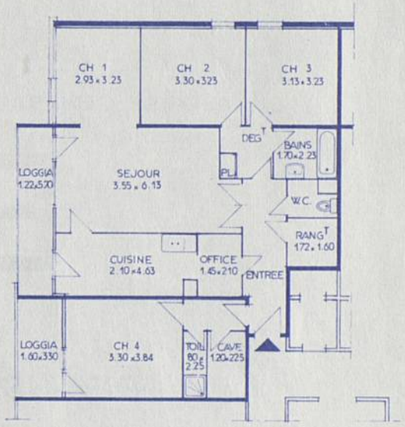

RENSEIGNEMENTS ET VENTES
S'adresser à Michèle DELCROS, appartement témoin de la SEMI
39, rue Augustin-Mouillé - REZÉ
(prendre la route de Château-Bougon et suivre le flèchage à partir du panneau)
Ouvert de 15 h à 19 h 30 tous les jours sauf le jeudi et le dimanche / ☎ 75.92.66

UNE NOUVELLE RÉALISATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE REZÉ

Le Mot du Maire

(suite)

à point en année de sécheresse calamiteuse. Mais outre que les zones d'aval seraient privées du bienfait attendu qu'un site plus loin dans l'estuaire accorderait les études seraient si longues, l'ouvrage si important, qu'il faudrait, pour la réalisation, attendre le IXème plan c'est-à-dire 1986.

Ceux qui vivent chaque jour l'asphyxie du Pont rousseau et de Saint-Paul savent bien qu'il est impossible d'attendre une telle échéance.

Nous avons un besoin urgent du Pont de Cheviré pour plusieurs raisons :

– ce Pont et sa voie d'accès réaliseraient un évitement de Nantes et de Rezé, évitement correspondant aux 6/14 du trafic normal. Ce n'est pas seulement le Pont de Pirmil qui serait soulagé, mais toutes les voies qui de part et d'autre y conduisent, par conséquent Pont Rousseau, la Place Sarrail, la route de Pornic, l'avenue de la Libération et surtout le trajet urbain de la RN 137. Les quartiers traversés revivraient. L'accès à un second pont de Pornic, routier celui-là, s'insérerait sans dommange sensible à la voirie existante.

– ce pont serait situé sur un trajet idéal de liaison entre trois secteurs industriels importants : la Z.I. de Saint-Herblain, l'ensemble des zones industrielles Rezé – Cheviré et plus spécialement la zone aéroportuaire de Saint-Aignan – Bouguenais dont l'essor est paralysé par l'absence de l'ouvrage.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de NANTES exprime le même point de vue, pour des raisons complémentaires des nôtres : elle défend le développement industriel des secteurs sud et ouest tandis que nous, socialistes, pensons aux emplois dont la création serait induite par ce développement et au chômage qui serait ainsi résorbé.

Sans doute la Chambre de Commerce s'est-elle montrée favorable au péage que nous avons combattu. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, la vocation de la compagnie consulaire l'entraînant vers l'objectif par la voie la plus rapidement efficace, tandis que l'élu local est préoccupé de morale publique, de sagesse financière, de justice sociale.

Alors, combien de Rezéens, combien de Nantais sont là, chacun de son côté, qui voudraient bien franchir le fleuve, mais, devant la difficulté, renoncent à leur ambition à moins d'y être contraints. Ces Rezéens, ces Nantais, ce sont peut-être des amis, mais aussi des camarades de labeur, des relations d'affaires, voire des agents économiques puissants.

Pourquoi faut-il qu'après avoir proposé une communauté urbaine dont on nous vantais les mérites de solidarité, on nous prive de l'occasion de réaliser rapidement ce facteur indispensable, incomparable de réunion entre les habitants de nos deux villes.

Car c'est aux habitants que je pense, par priorité, persuadé que l'esprit de communauté est, même au niveau des communes agglomérées, une affaire de cœur, une affaire humaine.

A. PLANCHER
Conseiller Général
Maire de la Ville de REZÉ

ENTREPRISE GENERALE de BATIMENTS et de TRAVAUX PUBLICS

EGTP

REALISATION J. LE GUILLOU

station de traitement des eaux et épuration de REZE

2, rue Didienne - 44041 NANTES CEDEX
CHEQUES POSTAUX : 448 NANTES
Tél. (40) 73.64.75. (trois lignes groupées)